



Monsieur François SAUVADET
Président
Assemblée des Départements de France
6, rue Duguay-Trouin
75006 PARIS

Paris, le 30 septembre 2021.

Objet : **ALERTE face à la situation catastrophique des Etablissements et Services Médico-Sociaux.**

Monsieur le Président,

Nous appelons tout particulièrement votre attention sur la situation catastrophique des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) dans de très nombreux territoires.

L'heure est grave.

Nous alertons, depuis plus d'un an, les pouvoirs publics (Etat et départements) sur ces difficultés.

L'Etat a créé, avec le « *Ségur de la Santé* » puis le « *Ségur 2* », une grave situation d'inégalité entre le secteur hospitalier public et le secteur médico-social privé à but non lucratif, qui met aujourd'hui à mal nos établissements et nos services.

Alors que l'Etat a annoncé, de son côté, des revalorisations à *minima* pour certaines professions - *qui ne règlent pas le problème pour notre secteur et renforcent le sentiment d'injustice entre salariés*, les conseils départementaux restent, depuis plusieurs mois, silencieux face à une catastrophe annoncée.

Si les rémunérations du secteur public ont été revalorisées – *et nous ne pouvons que nous en féliciter*, cela n'a pas été le cas dans le secteur médico-social privé à but non lucratif, alors même que les professionnels de notre secteur ont été autant impactés et sollicités pendant la crise COVID.

Le secteur médico-social n'est clairement plus attractif, en raison notamment des rémunérations trop basses, et nous assistons dorénavant à une véritable hémorragie de nos ressources et de nos compétences.

.../...

De très nombreux salariés ont démissionné pour travailler dans les EHPAD et les hôpitaux publics. Ceux-ci offrent dorénavant de meilleures conditions de salaires (de l'ordre de 600 à 1 000 euros de plus pour les infirmières par exemple).

C'est une situation d'autant plus injuste que les salaires dans notre secteur n'ont pas été revalorisés depuis de nombreuses années.

Cette situation dramatique de postes vacants impacte lourdement la qualité de l'accompagnement des résidents, créant des conditions de vie très problématiques pour les personnes accompagnées. Cela est d'autant plus vrai que, compte tenu du handicap que nous accompagnons, nous mettons en œuvre un grand nombre de structures médicalisées de type FAM ou MAS.

De nombreux établissements ont dû mettre en place des fonctionnements dégradés qui pèsent lourdement sur les familles : fermeture des places d'accueil temporaire, restriction des accueils de jour, sollicitation des familles pour reprendre leur enfant les week-ends, absence d'IDE la nuit... Certains établissements « fonctionnent » avec près de 30% de l'effectif vacant dans des conditions inacceptables pour les usagers et les familles. Nos professionnels s'épuisent renforçant l'absentéisme et créant un cercle vicieux en termes d'effectifs mobilisables sur le terrain.

Le secteur de l'intérim ne trouve plus de candidat et nos établissements, le plus souvent médicalisés, ne permettent aucun redéploiement RH en interne pour pallier les insuffisances d'effectifs.

Nous faisons même face à des menaces de démissions collectives en raison du surcroît de travail et des opportunités qui s'ouvrent dans les secteurs indiqués.

Nos associations de familles se sont créées pour offrir aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des réponses durables leur permettant une vie la plus épanouie possible. Force est de constater que les conditions actuelles ne permettent plus à nos associations de tenir cet engagement.

Nous demandons donc solennellement aux pouvoirs publics de nous donner les moyens de proposer des rémunérations justes et attractives à nos collaborateurs et aux professionnels qui souhaitent nous rejoindre.

La crise sanitaire est devenue une crise de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous ne pouvons l'accepter plus longtemps. Nous ne pouvons plus accepter d'entendre des discours où chacun se renvoie la balle dans un enchevêtrement de compétences dont nous voyons bien qu'elles ont atteint leurs limites.

Devrons-nous attendre un accident grave pour avoir des réponses concrètes ?

Une action de mobilisation portée par l'ensemble des associations du secteur social et médico-social est en préparation pour le 6 octobre prochain.

Le réseau de Paralyse Cérébrale a l'honneur de vous demander une audience sur ce sujet.

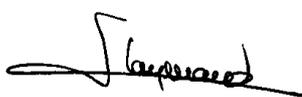
Espérant une prise de conscience rapide des pouvoirs publics, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jacky VAGNONI
Président de Paralyse Cérébrale France



Guy BEARD
Président de l'ARAIMC



Chantal GONZALEZ-LAYMAND
Présidente de l'AGIMC



Jihed FLIFLA
Président de l'ADIMC d'Ille-et-Vilaine



Martine MARGAT
Présidente de l'ADIMCP de l'Isère



Maryse BARLET
Présidente de l'AIMCP de la Loire



Jacques MARIEL
Président de Handicap' Anjou



Christian MINET
Président de l'Association d'Aide
aux IMC du Nord et de l'Est



Philippe BAUBY
Président de l'ARIMOC



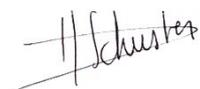
Jean-Luc LOUBET
Président d'Odynéo



Nathalie BOMPART
Présidente de l'ADIMC de la Sarthe



Joëlle PETIT-ROULET
Présidente de l'ADIMC de Haute-Savoie



Hélène SCHUSTER
Présidente de Cap' Devant !



Christian BODIN
Président d'AVEFETH-Espérance Var



Véronique MOLINARO
Présidente d'ENVOLUDIA

Copies pour information :

Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées,
Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente du Conseil de la CNSA,
Alain RAOUL, Président de NEXEM,
Marie-Sophie DESAULLE, Présidente de la FEHAP,
Arnaud de BROCA, Président de Collectif handicap.